

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026-017

Objet : Prix French Heritage Society 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens ;

Accepte le prix de **22 000 dollars** de la French Heritage Society pour la préservation et la mise en valeur du Domaine de Valrose, selon les conditions d'attribution jointes en annexe à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 28 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 3 février 2026

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2026-017**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



FRENCH
HERITAGE
SOCIETY

Monsieur Stéphane Azoulay
Vice-Président en charge du Conseil d'Administration, des Moyens et du Patrimoine
Institut de Chimie de Nice
Université Côte d'Azur
Domaine de Valrose
28 avenue Valrose
06108 Nice

Paris, le 9 décembre 2025

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil d'Administration de la **French Heritage Society** a porté une attention toute particulière aux initiatives que vous menez pour la préservation et la mise en valeur du **Domaine de Valrose**. En conséquence, il a pris la décision de vous attribuer le **Prix French Heritage Society 2026**, d'un montant de **22 000 \$**, destiné à soutenir la restauration de l'Isba. Ce prix bénéficie du soutien de notre **Atlanta Chapter** ainsi que de la **Danny Kaye and Sylvia Fine Kaye Foundation**.

Vous trouverez ci-joint les **conditions de paiement et d'attribution** de cette distinction. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention et à nous faire part de toute question ou précision nécessaire.

Ce prix reflète notre engagement commun en faveur de la préservation du patrimoine architectural français. À l'issue des travaux de restauration, nous serons ravis de vous remettre une plaque « French Heritage Society » symbolisant notre collaboration et le soutien apporté à votre projet.

Si vous le souhaitez, cette remise de plaque pourrait se tenir lors d'une cérémonie de fin de chantier, rassemblant les autorités locales, des associations patrimoniales et les médias régionaux. Cet événement serait une belle occasion de mettre en lumière vos initiatives tout en valorisant le rôle de notre organisation dans la réussite de ce beau projet.

Par ailleurs, afin de renforcer la visibilité de cette restauration, nous serions ravis de partager vos avancées auprès de nos mécènes, délégations et partenaires. N'hésitez pas à nous transmettre des **photos, vidéos ou témoignages** liés au projet. Ces contenus pourront être diffusés sur nos réseaux sociaux et autres canaux, amplifiant ainsi l'impact de notre action commune.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, cher Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée

Denis de Kergorlay
Président

Jean-Guillaume de Tocqueville
President-elect

Cp.:
Grants Committee, French Heritage Society
New York Office, French Heritage Society
Geoffroy de Longuemar, Président du Comité des Parcs et Jardins de France
Michel de Rivoyre, Vice-Président du Comité des Parcs et Jardins de France

Domaine de Valrose
Prix French Heritage Society 2026
\$22,000

MODALITES DE PAIEMENT DE VOTRE « GRANT » :

Conformément à la législation américaine, l'attribution de notre concours financier est soumise aux conditions suivantes :

Vous êtes tenu d'obtenir des financements complémentaires, à hauteur de notre contribution, auprès d'organismes publics (tels que la DRAC, le Conseil Régional et le Conseil Général) ou d'organismes privés.

Si vous souhaitez être accompagné dans ces démarches, vous pouvez contacter **Isabelle de Laroullière** membre du Grants and Awards Committee (grants@frenchheritagesociety.org) ou **Samantha Kohli-Brisolier**, responsable des programmes (samantha@frenchheritagesociety.org). Elles pourront vous aider à finaliser l'utilisation de la donation et à établir un plan de financement cohérent.

Modalités de versement des fonds

Le concours financier sera versé en **deux phases** :

Premier versement

Ce premier versement sera effectué après réception des documents suivants :

- Un **dossier détaillant votre plan de cofinancement**, précisant les montants obtenus auprès d'organismes publics ou privés ;
- Les **devis des travaux à entreprendre** ;
- Une **copie des décisions ou correspondances** émanant des organismes vous assurant des subventions complémentaires ;
- **Quatre photographies numériques minimum (taille de chaque photo : 8 Mo)**, avec les caractéristiques montrant
 - L'édifice dans son ensemble ;
 - L'état actuel de la partie à restaurer ;
- Votre **RIB** et le **code SWIFT** de votre banque pour le virement.

Second versement

Le second versement sera effectué une fois les travaux achevés et après réception des documents suivants :

- Les **factures acquittées** des travaux terminés ;
- Une **attestation de votre architecte** confirmant la bonne exécution des travaux ;
- **Quatre photographies numériques minimum**, montrant les travaux achevés ;
- Votre **RIB** et le **code SWIFT** de votre banque pour le virement.

Durée de validité des fonds

Les fonds mis à votre disposition seront valables pendant une durée de **quatre ans** à compter de leur attribution. Au-delà de ce délai, les sommes non utilisées seront réaffectées à d'autres projets, selon la décision de notre conseil d'administration.

Recommandations relatives à la communication

Afin de respecter nos engagements envers nos membres et mécènes américains, nous vous demandons de :

- **Mentionner French Heritage Society**, avec son **logo**, en tant que mécène dans toutes vos communications relatives au projet (plaquettes, affiches, publications, communiqués de presse) :
 - **Facebook & Instagram** : @french_heritage_society
 - **LinkedIn** : French Heritage Society

Ces modalités nous permettent de garantir un suivi transparent et de rendre compte à nos membres et mécènes de l'utilisation des fonds collectés. Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ces conditions.